COMMUNE
DE
PEROUGES
---

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTES DU MAIRE
DU 23 mai 2025

ARRETE n° 2025052

# AUTORISATION DE CONSTRUIRE, D'AMENAGER OU DE MODIFIER UN ETABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC AU TITRE DU CODE DE LA CONSTRUCTION ET DE L'HABITATION DELIVREE PAR LE MAIRE AU NOM DE L'ETAT

**Le Maire de Pérouges,**

**VU** la demande d'autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un établissement recevant du public, déposée en application de l'article L.111-8 du code de la construction et de l'habitation, enregistrée sous le n° AT 001 290 25 A 0002 sollicitée par la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain représentée par Monsieur GUYADER Jean-Louis pour la construction d'un Office du Tourisme, Route de la Cité 01800 PEROUGES, en date du 18 mars 2025.

**VU** le Code de la construction et de l'habitation,

**CONSIDERANT** l'avis tacite favorable de la sous-commission départementale pour l'Accessibilité des personnes handicapées,

**CONSIDERANT** l'avis favorable de la sous-commission départementale de Sécurité Incendie et de panique dans les établissements recevant du public réuni le 23 avril 2025, sous réserve de l'application des textes ;

## ACCORDE L'AUTORISATION
## Assortie des prescriptions suivantes

**Article 1er :** Le demandeur peut contester la légalité de cette décision dans les deux mois qui suivent la date de réception. A cet effet, il peut saisir le tribunal administratif territorialement compétent d'un recours contentieux.

**Article 2 :** Ampliation du présent arrêté est transmise au service départemental d'incendie et de secours et à la direction départementale de l'équipement pour information.

Fait à Pérouges,
Le 23 mai 2025
Le Maire, Au nom de l'Etat

MAIRIE DE PÉROUGES 01800

Nathalie MICOLAS